



COMMUNIQUE AGREMENT CACAO HORS NORME, RESIDUS ET DECHETS DE CACAO

CAMPAGNE 2017-2018

Le Conseil du Café-Cacao invite les opérateurs économiques désireux d'exercer la profession d'exportateur de cacao hors-norme, résidus et déchets de cacao au cours de la campagne 2017-2018, à déposer leur dossier de demande d'agrément au Conseil du Café-Cacao, sis au 20^{ème} étage de l'immeuble CAISTAB.

Les dossiers sont reçus du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 16h, du **17 juillet au 30 août 2017** délai de rigueur.

La liste des pièces à fournir est disponible à l'immeuble CAISTAB au **17ème étage porte 17.03 (Secrétariat du Service Juridique, Régulation et Organisations Internationales)** et sur le site www.conseilcafecacao.ci.

Seuls les dossiers reliés et comportant toutes les pièces requises seront reçus et traités.

Toutefois, les exportateurs agréés pour la campagne Café-Cacao 2015-2016 sont dispensés de la production de certaines pièces dont la liste est disponible au **17ème étage porte 17.03** de l'immeuble CAISTAB (**secrétariat du Service Juridique**).

Les frais de dossier fixés à Cent Mille cent francs (100 100) francs CFA, sont payables en une seule fois, sur le compte n°**121207317305**, ouvert à cet effet dans les livres d'ECOBANK.

Pour toute information complémentaire, contacter Le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

Tél. : (225) 20 25 69 64/20 20 27 95

La Direction Générale